

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D. 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour les droits d'inscription au Congrès EMI 2016 du lundi 24 au jeudi octobre 2016 par le laboratoire LEM 3 sont fixés comme suit :

	Tarif inscription avant le 15-08-2016	Tarif inscription après le 15-08-2016
Participant membre EMI	370€	440€
Participant non-membre	430€	500€
Etudiant	215€	250€
Accompagnateur	150€	180€
Banquet (à ajouter pour les étudiants si besoin)	60€	60€
Invités	Gratuit	Gratuit

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence, dans les locaux de l'Institut, et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 25 Novembre 2015



Pierre MUTZENHARDT